

10 nov 2004 -01:00

Fin de l'échange des pièces de monnaie en francs belges

Fin de l'échange des pièces de monnaie en francs belges.

Fin de l'échange des pièces de monnaie en francs belges.

La Trésorerie du Service Public Fédéral - Finances rappelle que les pièces de monnaie en francs belges qui avaient cours jusqu'à fin 2001 peuvent encore être échangées contre des euros, sans frais, ni limite de montant, jusqu'à la date ultime du 31 décembre 2004. Cet échange peut uniquement avoir lieu aux guichets de la Banque Nationale de Belgique et dans ses agences, ainsi que dans les bureaux de poste. Il est donc impossible de faire l'échange dans les autres banques. A partir du 1er janvier 2005, plus aucune pièce de monnaie en francs belges ne pourra être échangée. Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse vous pouvez vous adresser à :- Madame Viviane Buydens, tél. + 32 (0) 2 233 77 34- Madame Frédérique Van Paemel, tél. + 32 (0) 2 233 73 27 Vous pouvez également contacter la Trésorerie à l'adresse e-mail suivante : [info.treasury@minfin.fed.be](mailto:info.treasury@minfin.fed.be)